

Suite à la violente agression du 23 août dernier envers un surveillant, une sanction de 30 jours ferme de quartier disciplinaire a été prononcée contre l'agresseur.

Notre collègue était soulagé d'apprendre que la peine maximale avait été infligée à l'auteur des faits.

Si une réponse ferme a été apportée, c'était sans compter sur la détermination particulièrement violente de l'agresseur à ne pas en rester là et tout faire pour ne subir aucune contrainte autre que le confort de l'encellulement ordinaire.

En effet, ce dernier n'hésitera pas à avaler des lames après s'être auto-mutilé, et plusieurs interventions seront nécessaires pour le gérer lors de son extraction médicale.

Devant un tel déferlement de violence, ce détenu a été déclaré INCOMPATIBLE avec le quartier disciplinaire... !!!



L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !



Gradignan, le 31 août 2023

Confortée par une décision médicale, l'administration replacera l'agresseur dans sa cellule d'origine sans aucune mesure de contrainte !

Cette situation récurrente est insupportable et inacceptable... Mais malheureusement, les détenus violents connaissent les combines pour ressortir systématiquement du quartier disciplinaire.

En juillet 2022, **L'UFAP UNSa Justice de Bordeaux** avait permis la mise en place d'un protocole agression, et dans ce cadre, notre organisation syndicale avait notamment demandé le transfert de l'agresseur pour garantir la préservation d'un personnel victime ou à défaut la mise en isolement.

Cette mesure doit être la règle, la sécurité des personnels est la SEULE priorité !

L'UFAP UNSa Justice exige le transfert rapide de cet individu.



35 ans d'engagement au service du terrain